Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503220-20260706-2026_07_062-DE

Le Sel-de-Bretagne
Ar sal

1, rue Châteaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 06 JUILLET 2026

Date de la convocation : 02 juillet 2026

Affiché le : 02 juillet 2026

Conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 15
- votants : 15

Le six juillet deux mille vingt-six à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune de Le Sel-de-Bretagne, dument convoqué, s'est réuni en salle du conseil en séance publique sous la présidence de madame ROGER Christine, Maire.

Présents : M^me^ Christine ROGER, M. Christophe MACÉ, Mme Laure COQUARD, M. Sylvain MARTINHO, M^me^ Claude DEMAY, M. François CHAUVINEAU, M. Thierry CHÉNORIO, M. Denis GUILLOT, Mme Laurence BESSMER, M. Frédéric JAUNASSE, Mme Sandrine ROUAUD, M. Arnaud MÉNARD, M^me^ Amélie COUPEL, M^me^ Caroline BERNIER et M^me^ Ludivine MAINE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Absents :

Pouvoirs :

Mme Laure COQUARD a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2026-07-062 : Rénovation d'une maison d'habitation rue Mozart – Mission Santé Protection Sécurité (SPS)

Madame le Maire rappelle que par délibération du 09/03/2026, n°2026-03-017, la municipalité a décidé la rénovation d'une maison d'habitation rue Mozart et a confié au cabinet FABER la mission de maitrise d'œuvre de ce projet.

En complément des études de maitrise d'œuvre, il est nécessaire de contracter une mission de SPS (Sécurité Protection Santé) afin de prévenir les risques d'accident liés à la coactivité des entreprises.

4 coordinateurs SPS ont été consultés pour la mission de Coordinateur SPS et ont répondu à la consultation.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503220-20260706-2026_07_062-DE

Madame le Maire demande au Conseil de valider le Coordinateur SPS à retenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal propose de retenir l'offre la mieux-disante, à savoir celle de l'entreprise APAVE, pour un montant total HT de 3 300,00 € soit 3 960,00 € TTC en mission de base.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

Fait à Le Sel-de-Bretagne, le 06 juillet 2026.

Madame la secrétaire de séance,

Laure Coquard,

Madame le maire,

Christine Roger.

